

DIRECTION DES INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SOLIDARITÉ
ENTITÉ ENFANCE FAMILLE
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - ACTIONS DE SANTÉ

Réf. à rappeler : CCB/MCU/SC
Affaire suivie par : Docteur CADOT - Docteur UZUREAU
Téléphone : 02 41 81.46.92
Télécopie : 02 41 81.43.62

Angers, le 21 décembre 2001

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES NECESSAIRES AUX STRUCTURES
OFFRANT « UN MULTI-ACCUEIL »

Conformément au décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 : « les établissements ou services peuvent assurer un multi-accueil, associant un accueil régulier et occasionnel, ou un accueil familial et collectif ».

Pour répondre à la demande des familles, ces structures doivent offrir une amplitude d'ouverture totale adaptée aux besoins.

Dans les structures multi-accueil, associant accueil régulier (pour des enfants présents toute la journée) **et occasionnel** (avec des allées et venues fréquentes d'adultes et d'enfants), il est nécessaire de :

- . protéger les enfants présents à la journée des passages répétés. Deux pièces d'accueil distinctes sont donc indispensables, où, dans les petites structures, un espace d'accueil nettement séparé de la salle d'activité des enfants,
- . préciser dans le projet pédagogique, l'organisation de vie des enfants,
- . recruter une directrice et du personnel adapté aux différentes modalités d'accueil (qualification et temps de travail).

MODALITÉS DE CALCUL DU TEMPS DE DIRECTION D'UN MULTI-ACCUEIL
(accueil régulier + accueil occasionnel) :

⇒ **accueil régulier et accueil occasionnel de 4 demi-journées au maximum =**

temps de direction : **X** heures de direction d'accueil régulier auxquelles s'ajoutent **Y** heures de direction d'accueil occasionnel

⇒ **accueil régulier et accueil occasionnel de 5 demi-journées minimum par semaine =**

temps de direction se calcule sur l'ensemble des places (**X** places d'accueil régulier + **Y** places d'accueil occasionnel) selon les modalités de temps de la direction d'une structure d'accueil régulier collectif.

Travail réalisé par le service de Protection Maternelle et Infantile du Maine et Loire
Docteur Chantal CADOT-BOUTTELOUP - Docteur Marie-Claudine UZUREAU - Docteur Louis-Noël CATELAND
médecins référents du dossier des modes d'accueil Chef de service de PMI